CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

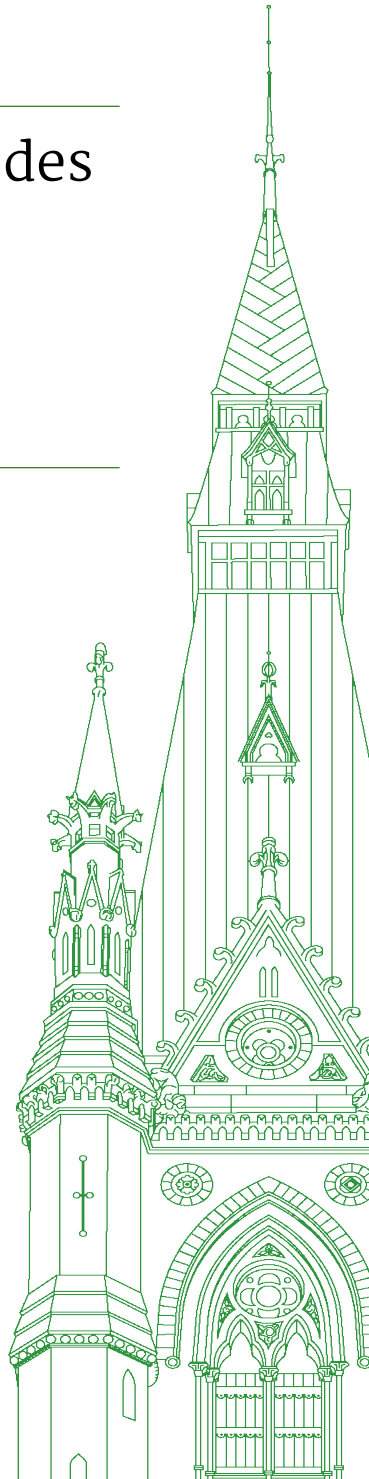
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le jeudi 22 octobre 2026



Président : Chris Bittle

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 22 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 43e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour reprendre son étude de l'intelligence artificielle et des institutions démocratiques canadiennes.

La réunion d'aujourd'hui est publique et se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance au moyen de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à toutes les personnes présentes dans la salle de prendre connaissance des directives inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures visent à prévenir les incidents acoustiques et les retours de son et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier de nos interprètes.

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un instant dès maintenant pour préparer votre oreillette ou choisir le canal audio dans Zoom afin de profiter pleinement du temps alloué aux questions et aux réponses.

J'aimerais faire quelques rappels à l'intention des députés.

Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour vous remarquer et établir la liste des intervenants.

Je souhaite la bienvenue à notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui.

Nous accueillons, à titre personnel, par vidéoconférence, Anamaria Crisan, professeure adjointe à l'Université de Waterloo, et Kevin Deveaux, avocat. Nous recevons également Sarah Lister, directrice de la gouvernance, de l'état de droit et de la consolidation de la paix au Programme des Nations unies pour le développement.

Nous allons commencer par Mme Lister, puisqu'elle est dans la salle. Vous avez cinq minutes.

Sarah Lister (directrice de la gouvernance, de l'état de droit et de la consolidation de la paix, Programme des Nations Unies pour le développement): Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de cette occasion de témoigner. Je précise d'entrée de jeu que les renseignements fournis au Comité le sont à titre volontaire et ne doivent pas être interprétés comme une renonciation, expresse ou implicite, aux privilèges et immunités dont jouissent l'Organisation des Nations unies et ses fonctionnaires en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations unies de 1946.

Le Programme des Nations unies pour le développement, ou PNUD, est l'un des plus importants fournisseurs d'assistance électorale au monde. Il soutient les processus électoraux d'une cinquantaine de pays chaque année et collabore avec un parlement sur trois dans le monde. Nous sommes donc particulièrement bien placés pour observer les effets de l'intelligence artificielle, ou IA, sur les institutions démocratiques et les premières mesures que prennent ces institutions pour y réagir. C'est dans cette optique que je m'adresse à vous.

Les parlements jouent un rôle central pour déterminer comment sont répartis les risques et les avantages de l'IA, quelles utilisations sont acceptables et servent l'intérêt public, et qui doit rendre des comptes.

Premièrement, en légiférant, les parlements peuvent établir des règles contraignantes. Nous n'observons pas de modèle unique. La République de Corée a adopté un cadre fondé sur des principes. L'Autriche s'est dotée d'un centre de services en IA, et la Lituanie, d'un bac à sable réglementaire. D'autres pays adaptent leurs lois existantes. Une approche réglementaire adaptée au contexte peut réduire l'incertitude tout en protégeant les droits et l'intérêt public.

Deuxièmement, les parlements utilisent leurs mécanismes de contrôle et d'examen des budgets, et des comités comme le vôtre mènent des études. Des organes spécialisés sont mis sur pied, et l'examen des budgets permet de vérifier si les pays disposent de la main-d'œuvre et des mesures de protection nécessaires en matière d'IA.

Troisièmement, les parlements peuvent veiller à ce que la gouvernance de l'IA tienne compte des personnes les plus touchées, notamment des femmes, des minorités et des communautés marginalisées. Les assemblées citoyennes, les sondages délibératifs et les consultations rattachées aux institutions et aux processus démocratiques officiels peuvent aider à déterminer les utilisations acceptables et à renforcer la confiance.

Quatrièmement, les parlements devraient mieux se préparer eux-mêmes et utiliser l'IA de façon responsable. L'IA peut améliorer la transcription, la traduction, la recherche et l'accès du public à l'information. Toutefois, comme dans toutes les institutions publiques, son adoption devrait répondre à un problème public bien défini et ne pas avoir la technologie pour point de départ. Les institutions ont besoin de politiques internes, d'une saine gouvernance des données, d'une évaluation des risques et d'un personnel compétent. Les humains doivent conserver un véritable pouvoir sur les décisions lourdes de conséquences.

C'est dans les processus électoraux que les enjeux démocratiques sont les plus grands. L'IA peut améliorer l'information des électeurs, l'accessibilité, la traduction, la planification, l'analyse des données et la cybersécurité, mais une erreur peut porter atteinte au droit de vote. Un système opaque peut entraver les contestations, et une défaillance en matière de cybersécurité peut miner la confiance dans un résultat. La mésinformation, la désinformation et les discours haineux générés par l'IA peuvent alimenter la violence en ligne et hors ligne, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les groupes marginalisés, et nuire à la qualité du débat public.

Un récent sondage du PNUD auprès de 53 organismes de gestion électorale a révélé que 74 % utilisaient déjà l'IA pour au moins une fonction. Toutefois, plus de la moitié n'avaient aucune politique interne sur l'IA, et seulement 15 % disposaient d'une infrastructure expressément consacrée à l'IA. Ce décalage entre l'adoption et la gouvernance est une préoccupation immédiate.

Le mois dernier, ici, à Ottawa, le PNUD et Élections Canada ont réuni quelque 200 acteurs du domaine électoral provenant de 60 pays lors d'une conférence mondiale sur l'IA responsable et les élections. Leurs échanges ont confirmé la nécessité d'une gouvernance institutionnelle, d'un apprentissage partagé et d'une coopération internationale.

La marche à suivre est claire: passer d'expérimentations menées au cas par cas à une gouvernance institutionnelle; évaluer les risques avant le déploiement; investir dans la gouvernance des données, l'approvisionnement et la surveillance; préserver le pouvoir des humains de remettre les résultats en question; et établir des liens entre les parlements et les organismes de réglementation, les institutions d'audit, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé.

Plus de 60 parlements nationaux prennent déjà des mesures concrètes, mais bon nombre n'ont toujours pas les compétences techniques ni les structures institutionnelles nécessaires pour légiférer et exercer une surveillance efficacement. La coopération internationale devrait contribuer à combler ce manque de capacités.

L'évolution de l'IA n'est pas prédéterminée par la technologie. Ce sont les choix politiques et sociétaux qui déterminent si elle creuse les inégalités ou élargit les possibilités, et si elle renforce ou affaiblit la gouvernance démocratique. Les parlements ont le mandat particulier de veiller à ce que ces choix soient transparents, qu'ils soient faits dans l'intérêt public et que leurs auteurs en rendent compte.

Dans cette entreprise, le PNUD accorde une grande valeur à son partenariat avec le Canada.

Je vous remercie de votre attention.

● (1105)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Crisan. Vous avez cinq minutes.

Anamaria Crisan (professeure adjointe, Université de Waterloo, à titre personnel): Je remercie les membres du Comité de m'avoir invitée à participer à cette importante discussion.

Mes recherches portent sur la création de technologies d'automatisation du travail centrées sur l'humain. En termes simples, il s'agit de concevoir des systèmes d'IA en fonction des besoins, des valeurs et des capacités des gens dès le départ, plutôt que de prendre ces éléments en compte seulement lorsqu'un système fait défaut ou cause des préjudices. J'étudie la façon dont les gens comprennent et utilisent ces systèmes ainsi que les effets qu'ils subissent. Je mets au point de nouvelles méthodes et interfaces pour intégrer l'apport humain au fonctionnement de ces systèmes.

Depuis plus d'une décennie, j'étudie ces questions dans des contextes décisionnels très différents, qui vont de la façon dont les organisations comprennent leur clientèle à des choix profondément personnels, comme celui d'un traitement médical lorsqu'on doit composer avec une grande quantité d'informations complexes. Des centaines d'entretiens approfondis m'ont amenée à faire trois constats.

Premièrement, les gens ont des capacités très différentes d'utiliser et de comprendre les systèmes informatiques. Il ne s'agit pas seulement d'accessibilité, mais aussi de la capacité de comprendre l'information présentée. Avec l'IA, le défi prend une nouvelle dimension, car le langage devient le principal moyen d'interaction, ce qui donne aux systèmes une apparence plus humaine. Si les citoyens interagissent avec des systèmes d'IA, certains peuvent ne pas comprendre qu'ils ont affaire à une IA. Cela peut influer sur ce qu'ils révèlent, sur leur interprétation de la réponse et sur leur capacité de savoir quand et comment joindre une personne. L'inverse est aussi de plus en plus possible. Les systèmes d'IA peuvent se faire passer pour des citoyens, générer de grandes quantités de correspondance ou donner l'impression que des interactions automatisées proviennent de personnes. Les institutions publiques peuvent donc avoir plus de mal à savoir quelles voix se font réellement entendre.

Ces scénarios illustrent les difficultés qui peuvent survenir lorsque l'IA sert d'intermédiaire dans le dialogue entre les citoyens et les personnes censées les représenter. Le risque est que les systèmes commencent à limiter ou à déformer ce que chaque partie entend de l'autre, affaiblissant ainsi le lien sur lequel repose la représentation démocratique.

Cela m'amène à un deuxième point important: l'automatisation tend à gommer les nuances entre les points de vue. Prenons l'utilisation de l'IA pour trier des milliers de courriels de citoyens. Elle pourrait les classer par sujet ou par degré d'urgence, ou en produire un résumé succinct. Cela peut être extrêmement utile, mais ces résumés ne sont pas neutres. L'IA décide comment regrouper la correspondance, quels thèmes centraux sont importants, ce qu'il faut mettre en évidence et même ce qui sort de l'ordinaire. Il n'existe pas de référence absolue qui nous permette de juger facilement de la justesse de ce processus. De plus, une simple modification du libellé de la requête peut changer les résumés générés par l'IA.

Il en va de même lorsque l'IA nous aide à faire des recherches, à trouver des idées ou à rédiger des textes législatifs. Les résultats peuvent sembler tout à fait plausibles et raisonnables, tout en reflétant des hypothèses ou des points de vue particuliers dont l'origine est difficile à retracer. À mesure que nous nous appuyons davantage sur ces résultats, nous risquons de perdre l'esprit critique qui nous permet de remarquer si certains points de vue sont privilégiés.

Troisièmement, les moyens dont disposent les gens pour influer sur ces systèmes sont souvent plus limités qu'ils ne le paraissent. Techniquement, une personne peut participer au processus parce qu'elle peut rédiger une requête, revoir un résumé ou valider un résultat, mais les systèmes d'IA sont conçus et optimisés de façon à réduire l'intervention humaine nécessaire. Parallèlement, il demeure difficile de comprendre pourquoi un système a produit un résultat donné. Nous constatons que la vérification de l'exactitude factuelle de ce que produisent ces systèmes impose un lourd fardeau.

Ces constats ont d'importantes conséquences pour les institutions démocratiques canadiennes. Il faut notamment des audits propres au contexte canadien. Nous devrions mettre ces systèmes à l'épreuve dans le contexte où les Canadiens les utiliseront réellement. En particulier, lorsque l'IA est mise au service de nos institutions démocratiques, nous devrions vérifier non seulement l'exactitude factuelle des résultats, mais aussi quels points de vue sont préservés et lesquels sont absents.

Ces constats révèlent aussi un défi plus vaste en matière de gouvernance. La complexité des systèmes d'IA fait qu'il est difficile de les examiner en profondeur, et notre capacité de contrôler leur utilisation est plus limitée que nous le pensons. Jusqu'ici, les discussions sur la gouvernance ont porté en grande partie sur les modèles les plus avancés et sur les entreprises, surtout américaines, qui les développent et les déploient. C'est important, mais cela ne concerne qu'une partie de l'écosystème. Il est possible de télécharger, de modifier et de redistribuer des modèles à poids ouverts de plus en plus performants. Certains modèles à poids ouverts actuels sont désormais nettement plus performants que le premier modèle de ChatGPT, qui soulevait déjà des préoccupations en matière de gouvernance.

Soyons clairs: je crois qu'un écosystème sain de modèles à poids ouverts peut procurer d'importants avantages au public. Ces modèles sont attrayants précisément parce qu'ils peuvent fonctionner localement, être adaptés à des besoins particuliers et être utilisés sans dépendre entièrement d'un petit nombre de fournisseurs commerciaux. Toutefois, ces caractéristiques compliquent aussi la gouvernance. Une fois ces modèles largement diffusés, leur développeur initial dispose de beaucoup moins de moyens de contrôler la façon dont ils sont modifiés ou utilisés. Ces modifications peuvent aussi changer l'exactitude, les biais et le comportement du système initial, parfois de façon subtile. La gouvernance ne peut donc pas reposer sur le contrôle de la technologie elle-même.

● (1110)

Nous devons aussi réfléchir sérieusement à la façon dont les gens et les institutions s'appuient sur cette technologie et à leur résilience lorsqu'elle fait défaut. Cette résilience suppose notamment de ne pas perdre de vue la capacité humaine de remarquer que quelque chose ne va pas.

Je conclurai par cette réflexion: pensez aux hôpitaux et aux protocoles sur papier qu'ils utilisent lorsque leurs systèmes numériques tombent en panne. Il ne s'agit pas d'éviter la technologie, mais de s'assurer que l'institution peut continuer de fonctionner quand la technologie ne fonctionne plus. Nos institutions publiques ont besoin du même genre de résilience.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Deveaux, vous avez cinq minutes.

Kevin Deveaux (avocat, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant le Comité.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais vous présenter brièvement mon parcours. L'ordre du jour indique que je suis avocat, mais j'ai également été député à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse pendant neuf ans, dont quatre à titre de leader parlementaire de l'opposition officielle. Depuis, j'ai travaillé avec plus de 80 parlements dans le monde.

Je ne me présente pas aujourd'hui comme un expert de l'IA, mais comme quelqu'un qui possède une vaste expérience pratique du travail auprès des parlements. Mon exposé portera donc surtout sur le Parlement, et en particulier sur certains aspects plus pratiques de l'introduction de l'IA dans le processus parlementaire.

Je commencerai par certains des avantages que nous pourrons probablement tirer de l'utilisation de l'IA à mesure qu'elle évoluera.

Il y a d'abord la contribution du public. Je crois que certains des autres témoins en ont parlé. Nous assisterons probablement, si ce n'est déjà le cas, à une multiplication des contributions possibles. Qu'il s'agisse d'une étude sur un projet de loi ou d'une étude menée par un comité dans l'exercice de ses fonctions de contrôle, le nombre de témoignages et de mémoires augmentera. Nous verrons aussi probablement l'IA servir à examiner ces contributions, si ce n'est pas déjà le cas. Le Parlement britannique a déjà commencé à utiliser l'IA pour examiner les contributions lorsqu'il en reçoit un grand nombre sur une question donnée.

Le deuxième avantage concerne la rédaction de projets de loi d'initiative parlementaire. Dans le processus actuel, je crois qu'on fait appel aux légistes. Un député ou un caucus détermine le contenu du projet de loi, voire les orientations, puis transmet le tout à un légiste qui rédige le texte à partir de zéro.

Nous commencerons probablement à voir les projets de loi se multiplier, surtout ceux d'initiative parlementaire, parce que l'IA est assez douée pour produire une première ébauche convenable dans le style législatif des pays du Commonwealth. Je l'ai constaté moi-même. Les légistes devront alors se concentrer davantage sur la révision de ces ébauches. Il y aura probablement une multiplication des projets de loi d'initiative parlementaire, car il sera plus facile de les élaborer.

L'analyse des projets de loi et des budgets s'est améliorée à certains égards au fil du temps. Des institutions comme le Bureau du directeur parlementaire du budget ont bien sûr été très utiles aux parlements, aux comités et aux députés. Toutefois, nous verrons probablement les députés, leur personnel, celui des caucus, celui des comités et d'autres encore effectuer beaucoup plus d'analyses budgétaires, qu'il s'agisse d'analyses comparatives ou financières. Les députés et les comités auront probablement accès, en temps opportun, à davantage d'analyses sur le budget et sur les projets de loi.

Un autre témoin en a peut-être déjà parlé: vous verrez très probablement les services de traduction et d'interprétation se transformer. Cela devrait, au bout du compte, améliorer la capacité du Parlement d'offrir ces services. Depuis Halifax, où je me trouve, j'utilise Zoom avec l'interprétation, mais ce genre de services se répandra encore davantage. Je crois que la traduction et l'interprétation ont beaucoup à y gagner.

Le dernier avantage que je souhaite mentionner concerne la transparence. Je pense aux personnes comme moi qui cherchent parfois une aiguille dans une botte de foin lorsqu'elles essaient de trouver quelque chose dans le hansard, ou aux gens qui veulent consulter des documents précis sur le site Web du Parlement. L'IA devrait nous permettre d'accéder beaucoup plus facilement à cette information.

Voilà quelques-uns des avantages que j'entrevois.

Cela dit, il y a aussi des difficultés. C'est presque le revers de la médaille.

Vous verrez très probablement se multiplier les projets de loi, les questions, les amendements et les motions. Il sera plus facile de les élaborer. Pour avoir travaillé dans l'opposition, je peux imaginer, par exemple, que des députés voudront recourir aux questions écrites et en présenter 100 par session plutôt que 1 ou 2. Cela peut répondre à des considérations tactiques, ou ils peuvent avoir des questions très précises à poser, mais le volume augmentera, ce qui aura une incidence sur la charge de travail du personnel et du Parlement en général.

Le nombre de contributions des citoyens et de la société civile augmentera également. Des organismes de surveillance, comme les bureaux d'ombudsman ou les responsables de l'accès à l'information, et même les tribunaux, constatent déjà une nette augmentation du nombre et de la longueur des documents reçus. Une lettre de plainte qui aurait fait 2 pages en compte maintenant 20 parce que quelqu'un a utilisé l'IA pour la rédiger.

● (1115)

Nous commencerons à voir cette augmentation du nombre de contributions au Parlement, si ce n'est déjà le cas. Préparez-vous.

Il y a aussi la question de l'exactitude. Une étude récente menée au Parlement australien a montré qu'un nombre important de mémoires rédigés avec l'aide de l'IA contenaient des hallucinations ou d'autres affirmations factuellement inexactes. Cela changera la façon dont le Parlement et son personnel doivent examiner… Je suis certain que le personnel parlementaire examine maintenant chaque mémoire…

Le président: Je dois vous interrompre, et je m'en excuse. Nous avons largement dépassé le temps alloué. Vous pourrez approfondir vos réponses lorsque les députés vous poseront leurs questions.

Nous allons d'abord donner la parole à M. Calkins, pour les conservateurs. Vous avez six minutes.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mme Crisan.

Si je vous ai bien comprise, l'écart entre les générations dans l'utilisation de l'informatique… L'informatique évolue maintenant vers l'intelligence artificielle. Les gens ne s'assoient plus pour écrire du code. Il n'est plus nécessaire d'apprendre à rédiger un script Visual Basic dans Microsoft Excel pour créer une feuille de calcul fonctionnelle. On peut maintenant parler à un ordinateur comme à un être humain.

Je crois que vous avez dit que cela réduit l'écart. Essentiellement, tout le monde se retrouve sur un pied d'égalité et peut désormais utiliser les structures informatiques sous-jacentes sur lesquelles repose l'IA.

Cela met tout le monde sur un pied d'égalité, n'est-ce pas?

Anamaria Crisan: Oui et non.

Par rapport à la rédaction d'un script Visual Basic, oui, car il n'est pas nécessaire de suivre un cours et de tout comprendre soi-même. De ce point de vue, cela met les gens sur un pied d'égalité. Je m'intéresse beaucoup à la manière dont les gens interprètent des données statistiques et des rapports complexes. L'IA peut les aider dans ce genre de tâches.

En revanche, nous constatons qu'il est très difficile de savoir quand ces systèmes commencent à défaillir. Ils donnent une illusion de compétence parce qu'ils produisent d'excellentes réponses, mais leurs performances peuvent aussi se dégrader très rapidement. Les gens ont du mal à s'en apercevoir et à surmonter ces difficultés. Je l'ai également constaté dans certains de mes travaux.

Blaine Calkins: Le discernement est très important lorsqu'on se fie aux résultats produits par l'IA.

Anamaria Crisan: Je n'ai pas entendu le premier mot. Pourriez-vous le répéter?

Blaine Calkins: Le discernement devient essentiel pour la société lorsqu'il s'agit d'utiliser l'IA. Est-ce exact?

Anamaria Crisan: C'est exact.

Vous avez peut-être entendu parler du « contenu dégénératif ». Nous en voyons aussi dans le domaine de la recherche. Il est tellement plus facile de créer un système logiciel ou d'inventer des recherches et de les soumettre à des colloques scientifiques. Le résultat semble souvent plausible, mais ne répond pas tout à fait aux normes. Il présente des vulnérabilités ou des problèmes. Cela impose un fardeau énorme aux personnes chargées de le vérifier, notamment parce que ce n'est pas assez mauvais pour qu'on puisse l'écarter d'emblée. Il faut du temps pour lire, examiner et rédiger.

Cela peut venir de diverses sources. Il faut quand même que quelqu'un lise une plainte de 20 pages envoyée par un citoyen pour en saisir le propos. Cela prend du temps.

● (1120)

Blaine Calkins: Quelqu'un pourrait utiliser l'intelligence artificielle pour inonder le bureau d'un député fédéral ou provincial, d'un maire, d'un conseiller municipal ou d'un autre élu. Toutes sortes d'acteurs malveillants, au pays comme à l'étranger, peuvent usurper l'identité de gens et surcharger de travail un bureau de circonscription.

Avons-nous déjà vu l'une de ces menaces se concrétiser? La question s'adresse à tous les témoins.

Lors des dernières élections au Québec, nous avons entendu parler d'une page d'information produite par l'IA que d'autres systèmes d'IA utilisaient comme page par défaut, par un simple concours de circonstances. Elle a peut-être influencé accidentellement le résultat des élections québécoises.

Avons-nous eu des cas où des acteurs malveillants…? Le Comité s'est penché sur la question. Des gens d'ici essaient de s'ingérer dans notre processus électoral ou d'y semer le chaos en manipulant les règles. Avons-nous observé de tels cas ailleurs au Canada ou dans le monde?

Anamaria Crisan: Je ne connais pas de cas de ce genre dans le contexte parlementaire canadien.

Nous savons, par exemple, que des contenus sont créés par l'IA et diffusés sur les médias sociaux expressément pour influencer les opinions ou promouvoir certains programmes politiques. C'est bien documenté. Je pense que c'est préoccupant en Amérique du Nord. Ce phénomène existait avant l'IA, avec les fermes de robots exploitées par des adversaires à l'étranger. L'IA l'amplifie.

Pour ce qui est des contributions que les citoyens envoient aux députés, je ne connais pas d'exemple précis, mais je vous recommande d'examiner et d'étudier la question dans le cadre des travaux du Comité.

Je vais laisser les autres témoins intervenir.

Blaine Calkins: D'accord.

Madame Lister, vous vouliez ajouter quelque chose.

Sarah Lister: Je devrais vérifier les détails de ce cas, et je peux vous les transmettre ensuite, mais je crois qu'aux États-Unis, par exemple, une consultation publique sur un projet de loi a été submergée de contributions.

Il serait utile de distinguer les intentions malveillantes des autres. L'IA peut servir aux deux. Elle peut être utilisée pour semer le chaos dans un processus, mais aussi à des fins que ses utilisateurs jugent démocratiques et légitimes.

Je peux me renseigner sur ce cas précis aux États-Unis.

Blaine Calkins: Ne convenez-vous pas, madame Lister, que si une petite minorité utilise cette technologie de façon à donner l'impression qu'elle exprime l'opinion de la vaste majorité de la population sur une question, cela pourrait fausser la perception d'un législateur quant à l'importance de cette question pour l'intérêt public en général?

Sarah Lister: Oui, je suis d'accord. À cela s'ajoute le problème plus général de la mésinformation et de la désinformation, qui crée des difficultés à cet égard.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Vandenbeld pour six minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. Leurs témoignages sont vraiment remarquables. Ils soulèvent d'autres questions et ouvrent peut-être d'autres pistes que le Comité pourrait explorer.

J'ai plusieurs questions, mais je vais commencer par Mme Lister.

Madame Lister, le PNUD vient de publier un rapport sur l'IA et l'administration électorale, et vous avez cité un chiffre assez élevé: 74 % des organismes électoraux dans le monde utilisent l'IA sous une forme ou une autre. J'ai remarqué que le rapport indique aussi qu'elle ne sert pas tellement aux fonctions essentielles des élections. Ce sont plutôt des personnes qui utilisent ChatGPT, par exemple, ou on s'en sert pour les communications. Cela se fait de manière très improvisée.

Pourriez-vous expliquer un peu comment on pourrait procéder de façon plus réfléchie, sans s'en remettre simplement aux choix individuels? Vous avez indiqué que l'adoption de l'IA est en fait plus élevée lorsqu'il existe des lignes directrices. Pourriez-vous nous donner un peu de contexte sur la meilleure façon dont les administrations électorales pourraient s'y prendre?

● (1125)

Sarah Lister : Certainement. Comme je l'ai indiqué, notre sondage portait sur les utilisations actuelles de l'IA par les organismes de gestion électorale et sur celles qu'ils envisageaient ou qui les intéressaient. À l'heure actuelle, ils l'utilisent plutôt dans les fonctions de soutien, peut-être pour les communications ou pour reformuler certaines données. Cependant, bon nombre souhaitent aller plus loin et l'utiliser pour des questions plus directement liées au vote.

La confiance du public est essentielle dans tous les processus démocratiques. La conférence que nous avons organisée avec Élections Canada a fait ressortir très clairement que le principal objectif doit être de préserver la confiance du public dans les processus électoraux et, plus largement, dans les processus démocratiques. Les organismes de gestion électorale s'entendaient pour dire qu'il fallait, à cette fin, une politique institutionnelle très claire, qui énonce explicitement les utilisations acceptables de l'IA au sein de l'organisme, ainsi qu'une formation du personnel.

Je ne souhaite pas parler au nom du Parlement, mais je crois que l'Australie a adopté une position très ferme sur l'utilisation de l'IA au sein de son organisme de gestion électorale. Il pourrait être intéressant que le Comité examine ce qu'elle a fait.

Anita Vandenbeld : Merci de votre réponse.

Ma prochaine question s'adresse à M. Deveaux.

Monsieur Deveaux, je vous poserais presque la même question, car j'ai l'impression qu'au Parlement, la plupart des députés et des membres de leur personnel se débrouillent eux-mêmes. Chacun procède différemment. Il n'existe pas vraiment de lignes directrices communes sur notre utilisation de l'IA. L'utilisation de l'IA se fait donc de manière assez improvisée. Or, nous évoluons dans un contexte très particulier, marqué par l'opposition entre les partis.

Nous sommes des représentants élus. Le public s'attend à ce que nous lui rendions des comptes, et ses attentes sont élevées en matière de transparence. Comment un comité comme le nôtre, qui serait chargé au Parlement d'établir de telles lignes directrices pour nos pairs, devrait-il s'y prendre, selon vous?

Kevin Deveaux : Merci de votre question.

À certains égards, l'IA ressemble à n'importe quel autre outil utilisé par un parlement. Elle exige une stratégie, des politiques et des procédures opérationnelles normalisées, soit les éléments très ordinaires qui régissent le fonctionnement de toute institution. Il faut les mettre en place.

Il doit être clair que l'IA est un outil qui doit rester entre les mains des humains. Je crois qu'un autre témoin l'a mentionné. Elle n'a pas à prendre les décisions. Ce qui m'inquiète, comme d'autres peut-être, c'est qu'à un moment donné, nous lui confions les décisions simplement parce que c'est plus commode. Il doit toujours y avoir un moyen de garantir une intervention humaine dans le processus. Toute stratégie ou approche doit y veiller.

Il faut aussi réfléchir précisément au type de systèmes… Je le répète, je ne suis pas un expert de l'IA, mais, à mon avis, un système tributaire d'une entreprise technologique américaine ou d'un logiciel chinois à code source ouvert ne servirait pas au mieux les intérêts du Parlement ni ceux du Canada. En tant qu'institutions autonomes représentant l'un des trois pouvoirs de l'État, au fédéral comme au provincial… Les parlements du Canada doivent veiller à la sécurité du système qu'ils utilisent, des données sur lesquelles il repose et de l'information qu'il contient. Cela doit aussi faire partie de la démarche.

Dans ce contexte, la question des ressources humaines est particulièrement importante. Nous y reviendrons peut-être dans les prochaines questions. La charge de travail du personnel augmentera considérablement, qu'il s'agisse du personnel parlementaire, des adjoints de circonscription ou du personnel des caucus. Il faut réfléchir aux ressources à prévoir, à la formation à offrir et aux moyens de leur donner la capacité de faire ce travail efficacement. Il faut aussi comprendre que recevoir 50 000 mémoires sur un projet de loi plutôt que 50 ou 100 aura certainement une grande incidence sur la capacité du personnel à se consacrer à d'autres tâches et sur le temps qu'il faudra consacrer à ces mémoires.

● (1130)

Le président : Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Je commencerai par poser une question à Mme Crisan.

Vous avez parlé de l'importance de faire des audits sur la façon dont l'intelligence artificielle fonctionne, par exemple sur les choix qu'elle fait au moment de filtrer des masses de courriels. Je comprends que ça prend énormément de ressources humaines pour faire ces audits, qui sont importants.

J'aimerais que vous nous parliez du meilleur moment pour faire intervenir l'humain dans le processus. Est-ce en amont, par exemple, au moment de décider d'une requête, qu'il faudrait s'assurer que la question est bien comprise et bien interprétée par l'intelligence artificielle? Faudrait-il plutôt intervenir à la fin du processus, une fois qu'on a le résultat, pour s'assurer que ça correspond à l'attente?

Quel est le moment où il est le plus efficace de procéder à une analyse humaine du processus?

[*Traduction*]

Anamaria Crisan : Merci de votre question.

C'est aussi une chose que les chercheurs tentent de comprendre. On peut certainement commencer par une requête. Le test le plus élémentaire consisterait à la modifier légèrement pour voir à quel point le résultat change. C'est une approche connue qu'utilisent bon nombre de personnes, avant même de mettre quoi que ce soit en place. Il existe aussi des mécanismes qu'on peut instaurer en aval pour mesurer les différences : « Une requête formulée ainsi produit ceci; formulée autrement, elle produit cela. » C'est possible, et je vous recommande de le faire pour comprendre la sensibilité des résumés ou du filtrage que vous obtenez.

Nous utilisons aussi beaucoup en recherche ce qu'on appelle des « jeux de données de référence ». C'est ce que vous décriviez : nous définissons à l'avance une série de scénarios, puis nous mettons les modèles à l'épreuve dans ces scénarios pour évaluer leurs performances. Nous avons une méthode prédéfinie pour juger de leur exactitude. Beaucoup de tests de référence sont conçus par des experts ou des ingénieurs en IA, qui vérifient peut-être les capacités techniques des modèles, par exemple leur aptitude à résoudre un problème de sciences, de mathématiques ou de programmation.

D'autres tests de référence portent sur des questions de société, comme la sécurité ou les préjudices causés par les systèmes d'IA. On définit ce qui est sûr, ce qui constitue un préjudice et les scénarios dans lesquels il faut agir de telle ou telle façon. Le Canada a besoin de sa propre version, car personne ne propose actuellement de test de référence propre au pays, à sa démographie et à ses problèmes.

Vous pouvez intervenir en amont comme en aval. Faire varier les requêtes dans votre bureau est simple. Je vous recommande de l'essayer pour voir ce qui se passe. Un test de référence ou un audit plus vaste fondé sur les valeurs canadiennes exige davantage de ressources, mais pourrait contribuer utilement à la discussion.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'ai une deuxième question.

Vous avez donné l'exemple des hôpitaux, où on a encore besoin des dossiers papier en cas de panne informatique. Quelle serait la redondance utile dans un contexte où on utilise de plus en plus l'intelligence artificielle? Quels systèmes devrait-on s'assurer de garder, par défaut, comme protection?

[*Traduction*]

Anamaria Crisan : C'est très simple : l'esprit critique. Cela peut sembler un peu banal, mais nous constatons qu'à mesure que les gens utilisent ces systèmes… Supposons qu'on l'utilise 100 fois et qu'il donne une bonne réponse 99 fois, ou dans 95 % des cas, puis qu'il échoue une seule fois. La question est de savoir à quel point les conséquences de cet échec sont graves.

Nous constatons une forte érosion de l'esprit critique des gens, et même de leurs capacités et de leurs compétences, lorsqu'ils utilisent ces systèmes. Mon domaine est l'informatique. Nous voyons des gens moins réfléchir à leur code, ce qui peut créer des failles de sécurité. Vous voyez ce que je veux dire?

Le fait est qu'à mesure qu'on cherche à automatiser davantage et, essentiellement, à retirer l'humain du processus, le protocole sur papier, la mesure de protection, consiste à exiger que l'humain continue d'y participer et que nous continuions de développer ces compétences essentielles pour assurer notre résilience. C'est une question difficile.

Comment préserver notre esprit critique et notre autonomie lorsque l'automatisation offre des capacités utiles et raisonnables? C'est une question complexe à laquelle il n'existe pas une seule bonne réponse.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Lister, vous avez mentionné que 74 % des corps électoraux utilisaient l'intelligence artificielle, mais que seulement la moitié d'entre eux, environ, avaient un cadre réglementaire pour l'encadrer. Vous avez aussi mentionné que les Parlements étaient les mieux placés pour encadrer l'intelligence artificielle, et ce, pour plusieurs raisons, notamment la confiance de la population envers les élus.

J'aimerais que vous nous parliez du rôle des structures internationales pour accompagner les différentes entités nationales qui ont peut-être des lacunes ou un manque de connaissances. Est-ce qu'il y a vraiment un intérêt à ce qu'il y ait un encadrement international, vu que l'intelligence artificielle dépasse les frontières?

● (1135)

[*Traduction*]

Sarah Lister : Il y a plusieurs volets, alors je vais peut-être répondre aux différentes parties de votre question.

Des agences et des organisations internationales favorisent l'échange d'enseignements entre les parlements sur ces questions. L'Union interparlementaire y participe activement, tout comme le PNUD et l'Association parlementaire du Commonwealth.

J'ai transmis au Comité une publication que j'ai ici et que le greffier vous distribuera. Elle porte sur les parlements et l'intelligence artificielle et présente une liste des types de ressources et d'initiatives qui existent. Cinq ou six entités suivent aussi les différentes approches réglementaires, entre autres.

Il y a donc un partage des enseignements et une mise en commun de l'information, des approches, et ainsi de suite. La réglementation internationale de l'IA est une question très complexe...

Le président : Je vais vous interrompre ici. C'était excellent.

Sarah Lister : J'en suis soulagée.

Le président : Nous allons maintenant donner la parole à M. Cooper pour cinq minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC) : Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Ma première question s'adresse à M. Deveaux.

Vous avez indiqué qu'avec les progrès de l'IA, nous recevons beaucoup de contenus générés par l'IA et que leur nombre continuera probablement d'augmenter, qu'il s'agisse, par exemple, de mémoires présentés aux comités ou de lettres de citoyens.

Parallèlement, nous, les députés, et notre personnel utilisons de plus en plus l'IA dans notre travail, notamment pour faire des recherches, examiner les demandes des citoyens et obtenir des suggestions de réponses. Nous commençons à voir se former une boucle où l'IA communique avec l'IA, les contenus reçus comme les réponses étant générés par l'IA. Pour moi, il est essentiel que la technologie renforce le jugement humain sans s'y substituer.

À quel moment y a-t-il un réel risque que la technologie se substitue au jugement humain? Comment pouvons-nous nous en prémunir dans notre travail de parlementaires?

Kevin Deveaux : C'est la question à un million de dollars, n'est-ce pas?

Comme je l'ai dit, cela dépendra en partie de la charge de travail. Je reviens sur mon observation précédente. Je crois que chaque député fédéral a maintenant droit à quatre employés, ou du moins à l'équivalent de quatre employés à temps plein. Il faudra peut-être discuter de la nécessité d'augmenter ce nombre en fonction des recherches à effectuer et des contributions à examiner, que ce soit à l'échelle de la circonscription ou d'un comité, ou dans un autre cadre. Je pense qu'il faudra aussi un certain nombre de travailleurs pour effectuer ce travail.

Il faudra aussi, pour revenir sur les propos d'un autre témoin, miser sur l'esprit critique, s'assurer que les gens possèdent ces compétences et comprennent que l'IA est un outil au service des humains. Les humains doivent néanmoins conserver l'esprit critique nécessaire pour discerner les problèmes, même s'ils ne surviennent, comme on l'a dit, que dans 1 % des cas.

Il y a toutefois des problèmes. Pour vous donner quelques exemples, comme je l'ai dit, dès 2023, des mémoires présentés à un comité du Parlement fédéral australien contenaient des accusations visant un autre organisme. Il s'agissait en fait d'hallucinations. Elles ont été décelées assez rapidement, surtout parce que le processus était ouvert. Les gens pouvaient lire les mémoires. Ils ont repéré une fausse allégation dans l'un d'eux. Nous avons appris de l'Australie, il y a quelques mois, que le nombre d'hallucinations, de fausses accusations et de mémoires augmente. Le personnel et les députés devront pouvoir passer ces mémoires au peigne fin pour déterminer ce qui est exact.

Il y a aussi tout simplement la dimension humaine : un député doit rester en contact avec les gens de sa circonscription. Je le dis en tant qu'ancien député provincial. C'est un peu comme autrefois. On recevait des mémoires. Il y avait des campagnes de lettres aux députés et aux comités, qui pouvaient en recevoir de grandes quantités. Toutefois, les députés doivent pouvoir garder un contact direct, sur le terrain, avec les gens avec qui ils travaillent, que ce soit dans leur domaine de responsabilité comme porte-parole de l'opposition ou dans leur circonscription. Ils peuvent ainsi avoir une compréhension nuancée de la situation, sans s'en remettre nécessairement au seul volume des contributions reçues.

● (1140)

Michael Cooper : Vous avez parlé d'utiliser l'IA pour rédiger des textes législatifs, des projets de loi et des motions. J'ai vu une étude publiée récemment par l'Université Napier d'Édimbourg et l'Université de technologie Chalmers, en Suède. Les chercheurs ont repéré des milliers de motions au Royaume-Uni et en Suède qui avaient été générées par l'IA ou rédigées avec son aide. Ils ont indiqué que cela ne les surprenait pas, mais ils ont souligné que l'utilisation de l'IA n'avait été déclarée dans aucun cas. Que pensez-vous de la question de la transparence? Faut-il faire preuve de transparence? Est-ce réaliste? Comme législateurs, nous utilisons toutes sortes d'outils. À mes yeux, ce n'est qu'un outil de plus, mais qu'en pensez-vous?

Le président : Veuillez répondre très brièvement.

Kevin Deveaux : C'est une bonne question.

Je dirai rapidement qu'en matière de rédaction législative, il faut toujours qu'un légiste approuve la forme du texte, du moins dans le système canadien, je crois. Au bout du compte, quelqu'un doit toujours approuver le contenu du projet de loi.

Pour les motions, les questions et peut-être les amendements, le processus est un peu plus souple. Dans ces cas-là, je dirais qu'il faut reconnaître et signaler l'utilisation de l'IA. Il y a une différence entre dire que l'IA a produit quelque chose et dire qu'on s'en est servi comme outil et que la personne qui présente le produit final l'a approuvé.

Le président : Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Jeneroux pour cinq minutes.

Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.) : Merci, monsieur le président.

Je voudrais poursuivre sur ce point avec vous, monsieur Deveaux. Déclarer l'utilisation de l'IA dans la rédaction législative est une chose, mais qu'en est-il des discours prononcés au Parlement, des communications aux citoyens et des questions posées à la Chambre? Pensez-vous qu'il faudrait aussi envisager de déclarer l'utilisation de l'IA dans ces cas?

Kevin Deveaux : C'est une bonne question. Je vous répondrai ainsi: depuis 30 ans, combien de questions posées à la Chambre ont été rédigées par un membre du personnel d'un caucus, puis remises à un député? Je n'ai pas de statistiques, mais je soupçonne que la proportion est assez importante. Les motions aussi peuvent être rédigées par le personnel, puis présentées par un député. Nous remplaçons alors simplement l'employé qui pourrait faire ce travail par l'IA. Lorsqu'une personne se lève pour prononcer un discours, elle ne déclare pas nécessairement...

Si je me souviens bien, dans la plupart des parlements de type Westminster, les règles interdisent de lire son discours, sauf le premier. Pourtant, je crois que cette règle est enfreinte presque constamment. Les discours sont rédigés par le personnel ou par les personnes elles-mêmes, qui se lèvent ensuite pour les lire. Il y a eu récemment un cas intéressant au Senedd, le Parlement gallois. Quelqu'un portait les nouvelles lunettes Meta et aurait lu son discours sur ses lunettes. Il semblait improviser alors qu'il lisait en fait un discours rédigé par lui-même, par quelqu'un d'autre ou par l'IA; nous ne le savons pas.

C'est une autre question qui se posera probablement. Comment combiner l'IA avec ces nouveaux gadgets technologiques? Comment s'assurer que les débats parlementaires restent authentiques et humains, qu'ils reposent sur une discussion et ne visent pas simplement à...? Il sera toujours nécessaire d'inclure des messages clés dans les discours, mais, au bout du compte, il doit y avoir un débat, une discussion. Comment faire en sorte que ce soient toujours les humains, et non l'IA, qui en soient véritablement les moteurs?

● (1145)

Matt Jeneroux : C'est intéressant. Je crois que c'est la première fois, dans le cadre de cette étude, qu'on nous parle d'augmenter les effectifs. Cela dit, nous avons appris la semaine dernière que le hansard utilise l'IA pour produire une première version et examiner les bleus du Parlement. Vous avez relevé de nombreuses mesures de protection et de nombreux risques. Pour un service comme le hansard, l'IA semble offrir une possibilité dont on tire vraisemblablement bien parti.

Voyez-vous d'autres possibilités qui relèvent davantage des avantages que des risques?

Kevin Deveaux : Oui. Je crains parfois que nous parlions de l'IA comme s'il s'agissait d'un système entièrement nouveau. Avant, quelqu'un parlait dans un microphone, comme nous le faisons actuellement, et un système convertissait sa voix en texte. Bien avant l'arrivée de l'IA, il existait une technologie permettant de réviser le hansard à partir d'une transcription initiale faite par ordinateur. Je suis heureux qu'on utilise l'IA. Pour quelqu'un comme moi, qui fait régulièrement des recherches dans le hansard, il serait très utile de pouvoir trouver cette aiguille dans une botte de foin lorsqu'on cherche un discours précis.

Pour les autres domaines, j'ai mentionné plus tôt l'examen des contributions. Si leur nombre augmente, nous verrons probablement aussi l'IA servir à les examiner dans une certaine mesure. Il faut conserver l'intervention humaine et prévoir des contrôles. Il faut pouvoir vérifier que l'IA ne nous oriente pas dans la mauvaise direction lors de cet examen. C'est un autre domaine où elle pourrait être utilisée.

Le troisième domaine que j'ai mentionné est l'analyse et sa démocratisation. L'IA peut permettre aux députés, au personnel de circonscription ou aux recherchistes des caucus d'analyser des projets de loi, surtout les volumineux projets de loi omnibus. Elle peut leur fournir une analyse utile, leur permettre d'obtenir de l'information et d'en dégager les éléments qui les aideront à mieux comprendre les conséquences d'un projet de loi. C'est un autre domaine où l'IA peut être utile.

Matt Jeneroux : Madame Lister, il me reste moins d'une minute. Vous avez dit que l'intelligence artificielle pourrait améliorer l'information des électeurs. Pourriez-vous nous donner rapidement des exemples d'utilisations réussies dans d'autres parlements?

Sarah Lister : Je serai heureuse de vous transmettre les documents. Vous y trouverez des précisions sur les pays concernés. Par exemple, de nombreux organismes de gestion électorale font l'essai de robots conversationnels en période électorale, avec une source d'information fermée, ce qui contribue à contrer la mésinformation et la désinformation que nous observons durant les élections.

Je crois qu'il nous reste peu de temps, mais c'est un exemple.

Le président : Excellent. Nous arrivons exactement à cinq minutes. C'était parfait. Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci.

Monsieur Deveaux, que pensez-vous de l'idée d'exiger que les gens, avant d'envoyer une observation, une opinion, un mémoire ou quoi que ce soit à un élu, cliquent sur une boîte indiquant qu'ils n'ont pas utilisé l'intelligence artificielle, qu'ils l'ont utilisée à des fins de recherche ou qu'ils l'ont utilisée à des fins de rédaction, partiellement ou complètement?

Ça ne les empêcherait pas de soumettre leur document, mais ça pourrait avoir une certaine incidence. Il y a des gens qui n'aimeraient peut-être pas que d'autres sachent qu'ils n'ont pas réfléchi à tout ça eux-mêmes. Ça ne les empêcherait pas d'envoyer leur opinion, mais ça divulguerait un peu le soutien qu'ils ont pu avoir de l'intelligence artificielle.

Est-ce que vous pensez que c'est une avenue qui devrait être envisagée?

[*Traduction*]

Kevin Deveaux : C'est une question intéressante, madame. À mon avis, cela fait trois ou peut-être quatre ans que ChatGPT est accessible au public, et déjà, la façon dont les gens perçoivent l'IA et son utilisation a changé. Je pense que cela continuera de changer.

Pour revenir aux propos d'un autre témoin, si nous n'entretenons pas notre esprit critique, l'IA deviendra la principale source d'information. Dans 10 ans, il ne sera peut-être plus question de savoir si quelqu'un a utilisé l'IA; il devra plutôt préciser qu'il ne l'a pas utilisée. C'est ce qui surprendra.

Nous revenons aux protocoles et au cadre. Comment nous assurer de tirer parti des meilleurs aspects de l'IA tout en essayant de limiter les difficultés et les aspects négatifs?

Si quelqu'un vous écrivait aujourd'hui en précisant avoir utilisé l'IA, je crois qu'il y aurait toujours une certaine reconnaissance... Au bout du compte, si vous signez une lettre ou un mémoire, vous vous l'appropriez. C'est un peu comme lorsqu'un député présente une pétition : c'est son nom qui y est associé. Que l'IA ou un employé vous ait aidé à rédiger le document, pour l'instant, cela ne changerait pas grand-chose, à mon avis, à la façon dont je le percevrais.

Au bout du compte, nous devrons probablement tous veiller à ce que l'IA soit utilisée de façon responsable, pour que nous sachions que ce que nous recevons est de bonne qualité et ne contient pas de fausses informations.

● (1150)

Le président : Merci beaucoup.

Madame Block, vous avez cinq minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC) : Je vous remercie tous de vos témoignages aujourd'hui. C'était très intéressant.

J'apprends énormément et j'essaie de suivre le rythme de tout ce que nous apprenons au cours de cette étude.

Madame Lister, j'ai apprécié votre observation vers la fin de votre déclaration préliminaire, lorsque vous avez parlé de l'adoption qui précède la gouvernance et du fait que c'est souvent là où nous en sommes. Peut-être adoptons-nous l'IA non seulement avant d'établir un cadre, des lignes directrices et des mesures de protection, mais même avant de bien comprendre ce qu'elle est et comment utiliser tous les outils à notre disposition de manière vraiment responsable. Je vous remercie de cette observation.

Madame Crisan, je voudrais revenir avec vous sur les travaux du laboratoire Insights. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur l'IA et ses capacités technologiques, mais nous apprenons aussi, je crois, qu'elle peut avoir une incidence considérable sur la culture et la société. Je m'intéresse particulièrement aux travaux sur l'IA centrée sur l'humain. Pourriez-vous nous expliquer les principes qui guident sa conception?

Anamaria Crisan : Oui, les principes de conception de l'IA centrée sur l'humain… Il n'y a pas que mon laboratoire et nos travaux. Une communauté de recherche plus vaste s'intéresse à ce domaine et essaie de définir précisément cette notion. Elle comprend des établissements universitaires et des partenaires de l'industrie qui s'intéressent à l'IA responsable.

L'IA centrée sur l'humain vise en grande partie à maintenir les gens dans le processus et à leur fournir de l'information et des moyens de contrôle pour qu'ils puissent orienter et guider ces systèmes, les contester ou comprendre leurs défaillances. Un ensemble de principes concrets a été formulé. Par exemple, lorsqu'un système fait défaut, il faut indiquer clairement ce qui a échoué. C'est assez simple. D'autres principes sont beaucoup plus complexes et peuvent nous amener à une situation où l'on colmate sans cesse de nouvelles brèches. Un élément ne fonctionne plus : comment le réparer?

L'IA centrée sur l'humain cherche à promouvoir une approche qui ne se limite pas aux aspects techniques. Regardez où vont une grande partie des fonds de recherche et des investissements de l'industrie. Ils servent essentiellement à développer ce qu'on appelle des modèles de pointe, plus performants, en se concentrant surtout sur les aspects techniques. Beaucoup moins de ressources sont consacrées à comprendre les répercussions et à déterminer, par exemple, s'il existe de meilleurs moyens d'intégrer l'apport humain. C'est ce sur quoi portent les travaux en IA centrée sur l'humain.

Comme je l'ai dit au début, il s'agit de développer ces technologies en fonction des besoins humains, avec pour objectif ultime d'améliorer le sort des gens.

Kelly Block : Je crois que c'est M. Deveaux qui a parlé des ressources humaines nécessaires pour assurer précisément ce que vous venez de souligner. Pouvez-vous nous dire quelle surveillance humaine il faut exercer sur ces systèmes pour qu'ils demeurent centrés sur l'humain?

Anamaria Crisan : Oui. Cela dépend de l'application. J'en parle souvent avec mes étudiants et dans le cadre de mon travail.

Pour une tâche bien connue, bien comprise et facile à vérifier, il peut être tout à fait acceptable et sûr de laisser fonctionner l'automatisation, qu'elle repose sur l'IA ou sur un système encore plus simple. Il existe ensuite des scénarios plus complexes, où une erreur peut avoir des conséquences bien plus graves. Elle peut miner la confiance, provoquer un malentendu à l'échelle nationale ou créer une situation problématique. Dans un tel cas, les humains doivent participer au processus en raison des conséquences de la décision. L'évaluation peut demander des efforts et des ressources humaines considérables.

Nous le voyons déjà dans la recherche. Nous sommes submergés de propositions d'articles, de publications et de documents semblables. Les efforts que doivent déployer les chercheurs pour les vérifier sont immenses, et nous en constatons déjà les conséquences.

● (1155)

Kelly Block: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Caley pour cinq minutes.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'aujourd'hui.

Je m'adresserai d'abord à M. Deveaux. Certaines de vos réponses à M. Jeneroux sur quelques aspects de la question m'ont frappé. J'aimerais y revenir brièvement.

Vous avez parlé de l'évolution de la technologie et de notre réflexion à son sujet au cours des trois dernières années. Je trouve cela intéressant. J'imagine que les possibilités offertes par les formules Excel, qui permettent d'effectuer des calculs de façon extraordinaire, ont pu sembler très nouvelles au départ. Demander à quelqu'un, voire exiger qu'il nous dise, s'il a utilisé une calculatrice plutôt que de faire les calculs à la main… Quand nous discutons de ces questions, je me demande si, dans 10 ou 15 ans, nous ne les verrons pas de la même façon. Je serais curieux de savoir si vous voyez un parallèle.

Des articles ont été cités lors de réunions précédentes du Comité. Je crois qu'il y en avait un dans *The Economist*, et peut-être d'autres, sur l'utilisation de l'IA dans les interventions à la Chambre des communes. Vous avez aussi abordé cette question.

Est-ce que cela vous préoccupe? Avez-vous des commentaires sur l'obligation de filigranage du texte imposée par l'Union européenne, qui s'applique à l'ensemble des modèles, ceux d'OpenAI et d'autres, et qui oblige à marquer des échantillons de texte pour démontrer qu'ils ont été produits avec l'aide de l'IA? À la lumière du témoignage précédent, je me demandais si, lorsque le hansard est produit de cette façon, de tels filigranes pourraient apparaître accidentellement lors de la révision et entraîner une perte de confiance.

Je serais curieux de connaître vos commentaires ou vos réflexions à ce sujet.

Kevin Deveaux: Merci de votre question, monsieur.

Je pense que le filigranage est une bonne chose, en supposant qu'il soit techniquement possible. Je suis un peu de la vieille école. Cela fait plusieurs années que je n'ai pas siégé à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, mais j'ai toujours aimé me lever pour improviser un discours ou parler à partir de notes, qui ne m'avaient pas nécessairement été remises par quelqu'un d'autre. La dimension humaine des discussions à la Chambre, en comité ou avec les citoyens a toujours de la valeur. Elle s'érodait lentement bien avant l'arrivée de l'IA. L'IA pourrait accélérer le phénomène dans une certaine mesure.

Au bout du compte, comme tout élu qui se représente tous les quatre ans, vous devez rendre des comptes. La façon dont vous choisissez de faire votre travail peut influer sur vos chances de réélection. Le plus souvent, cela n'aura probablement pas d'incidence, sauf, bien sûr, si une erreur survient. Comme vous l'avez dit à propos d'Excel et des calculatrices, il y a toujours quelqu'un qui signe le résultat. Une motion élaborée à l'aide de l'IA et présentée à la Chambre portera le nom du député qui la propose. Il y a donc une responsabilité. On peut espérer que quelqu'un qui occupe une telle fonction… C'est une fonction importante. Comme député qui prend la parole à la Chambre ou en comité, on veut s'assurer que tout est en ordre, jusque dans les moindres détails. Si quelqu'un vous remet des chiffres, vous voulez en vérifier l'exactitude avant d'en parler.

Avec l'approche de l'IA centrée sur l'humain dont un autre témoin a parlé… Tant que les humains doivent approuver ou présenter ce qui est produit à l'aide de cet outil, cette responsabilité peut être préservée.

Braeden Caley: Merci.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute.

Braeden Caley: D'accord.

Je vais peut-être poser rapidement une question à Mme Lister.

Dans les sondages que vous avez menés à l'échelle internationale, à quel point les cybermenaces dans l'administration des élections suscitaient-elles déjà des inquiétudes? Pouvez-vous transmettre au Comité de bonnes pratiques que vous avez relevées jusqu'ici?

Sarah Lister: Les inquiétudes sont énormes, vraiment énormes. Chaque année, dans notre travail de soutien auprès d'une cinquantaine de pays, la cybersécurité et l'intégrité de l'information figurent en tête de nos préoccupations. Lors de la rencontre au Canada dont j'ai parlé, le représentant du Nigéria, où des élections approchent, a indiqué que c'était sa principale préoccupation.

Vos collègues d'Élections Canada ont aussi apporté une contribution précieuse en expliquant comment ils gèrent les cybermenaces, mettent des scénarios à l'épreuve et ainsi de suite. Ils ont donné le nombre de menaces que leurs systèmes subissent quotidiennement et ont dit que cela ne les empêchait pas de dormir.

Il existe de bonnes pratiques. De mon point de vue, puisque nous soutenons des institutions partout dans le monde, l'important est de les faire connaître.

● (1200)

Le président: Encore une fois, nous arrivons à cinq minutes. C'était une excellente réponse. Merci beaucoup.

Je remercie les témoins. Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes pour accueillir le prochain groupe de témoins.

● (1200)

_____(Pause)_____

● (1205)

Le président: Nous reprenons.

Je souhaite la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins d'aujourd'hui, qui se trouvent dans un autre fuseau horaire. Je vous remercie de votre participation.

Nous accueillons, de la Chambre des communes du Royaume-Uni, Sarah Davies, greffière adjointe et directrice principale de l'Équipe de la Chambre et de la participation, et Luke Hussey, directeur de la valeur numérique au Service numérique parlementaire. Nous recevons aussi Alistair Stoddart, spécialiste principal en participation au Parlement écossais.

Je ne voudrais pas provoquer d'incident, mais nous commencerons par l'Écosse.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Vous pouvez commencer. Vous avez cinq minutes.

Alistair Stoddart (spécialiste principal en participation, Parlement écossais): Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Merci de m'avoir invité à contribuer à vos travaux aujourd'hui, et à le faire en premier.

Mon point de vue est celui de quelqu'un qui travaille dans la participation du public et la participation démocratique, plutôt que celui d'un spécialiste des technologies. Aujourd'hui, je souhaite toutefois me concentrer sur la façon dont les assemblées législatives peuvent utiliser l'IA pour renforcer les relations entre les citoyens et les institutions parlementaires, tout en préservant la confiance, la légitimité et l'intégrité démocratique.

Pour le Parlement écossais, le principe de départ est que l'IA doit soutenir la participation démocratique, et non s'y substituer. Notre approche met l'accent sur la surveillance humaine, la responsabilité et la transparence. La responsabilité des décisions doit toujours incomber aux personnes, pas à la technologie.

Du point de vue de la participation du public, l'IA offre des possibilités évidentes.

Elle peut aider les assemblées législatives à gérer le volume croissant de contributions du public. Les consultations parlementaires peuvent susciter des milliers de réponses, et l'IA peut aider le personnel à résumer les résultats, à organiser les témoignages et à traiter l'information qualitative. Utilisée à bon escient, elle peut améliorer l'efficacité et permettre aux institutions d'examiner davantage d'éléments probants et d'échanger avec plus de gens qu'elles ne le pourraient autrement.

Ces possibilités s'accompagnent toutefois de risques importants.

L'authenticité est l'un des principaux défis. L'IA réduit le coût de production de contenus à grande échelle. Elle crée ou accroît donc la possibilité que des campagnes coordonnées génèrent un grand nombre de contributions qui semblent représenter une opinion largement répandue, mais qui proviennent en réalité d'un petit nombre d'acteurs. Cela risque de fausser la collecte de témoignages et de miner la confiance dans les institutions démocratiques.

Parallèlement, nous ne devrions pas considérer toutes les contributions produites avec l'aide de l'IA comme nécessairement problématiques. De nombreux citoyens ont de fortes convictions fondées sur leur vécu, mais n'ont peut-être pas la confiance, le temps ou les compétences rédactionnelles nécessaires pour répondre à une consultation parlementaire. L'IA peut les aider à organiser leurs idées et à s'exprimer plus clairement.

Il y a donc une tension. Il ne s'agit pas simplement de déterminer si l'IA a été utilisée. Ce qui importe davantage, c'est de savoir si les opinions exprimées sont authentiques et sincèrement défendues. Un défi essentiel consiste donc à distinguer l'utilisation de l'IA pour soutenir la participation de son utilisation pour la manipuler.

C'est particulièrement important parce que les consultations parlementaires ne devraient pas fonctionner comme des sondages d'opinion. Elles servent à recueillir des éléments probants, de l'expertise et des expériences vécues dans l'ensemble de la société. Leur valeur réside dans la qualité et la diversité des témoignages reçus, plutôt que dans le nombre de réponses en faveur d'une position donnée.

L'analyse est un deuxième défi, comme l'ont mentionné d'autres collègues plus tôt. L'IA peut dégager rapidement des tendances, mais les institutions démocratiques doivent aussi comprendre les nuances, les points de vue minoritaires et les expériences des groupes sous-représentés. Un recours excessif à l'analyse automatisée risque, par exemple, de faire passer la quantité avant l'importance réelle des contributions.

Il y a aussi des préoccupations en matière de sécurité et de gouvernance. Les exercices de participation du public portent sur des renseignements personnels et des expériences sensibles. Nous devons donc prévoir des mesures de protection très solides pour le traitement des données et le déploiement des outils d'IA dans ce contexte.

Enfin, je souhaite aborder la démocratie délibérative.

Les processus délibératifs, comme les assemblées citoyennes, encouragent les gens à examiner les éléments probants avec un esprit critique, à entendre des points de vue divergents et à former ensemble des jugements réfléchis. Certains diraient qu'un recours excessif à l'IA affaiblirait ces réflexes démocratiques en encourageant les gens à lui déléguer leur réflexion. De nouveaux travaux laissent aussi entrevoir un rôle pour l'IA dans le soutien aux processus délibératifs. L'essentiel, toutefois, est qu'elle complète la délibération humaine et le travail des animateurs, plutôt que de les remplacer.

Pour ces raisons, j'encourage le Comité à envisager l'IA sous l'angle du renforcement des capacités plutôt que de l'automatisation. N'oublions pas que les formes de participation du public les plus résilientes restent celles qui placent de véritables interactions humaines au centre de la démarche. Qu'il s'agisse de participation communautaire, de processus délibératifs ou d'ateliers en personne, la légitimité démocratique se construit par les relations, le dialogue et la confiance.

L'IA peut traiter l'information, élargir l'accès et améliorer l'efficacité, mais elle ne peut pas remplacer le jugement démocratique, une participation humaine authentique ni la confiance qui est au cœur de la démocratie représentative.

Merci.

● (1210)

Le président: Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à la vraie Chambre des communes.

Vous disposez de cinq minutes à vous deux, à répartir comme vous le souhaitez.

Sarah Davies (greffière adjointe et directrice principale, Équipe de la Chambre et de la participation, Chambre des communes du Royaume-Uni): Merci beaucoup, monsieur le président, de nous donner l'occasion de nous adresser au Comité aujourd'hui.

Je vais nous présenter, Luke et moi. J'ai démarré mon chronomètre et je tâcherai de respecter le temps alloué.

Je m'appelle Sarah Davies. Je suis greffière adjointe de la Chambre des communes du Royaume-Uni. À ce titre, je suis la deuxième conseillère en procédure en importance. Comme vous l'avez mentionné, je suis aussi directrice principale d'une équipe de 500 personnes qui dirigent l'ensemble de nos services de procédure et de nos services à la Chambre, y compris le sergent d'armes, le hansard, les publications et la télédiffusion des travaux du Parlement britannique, ainsi que tous ses services de participation du public, d'accueil des visiteurs et d'éducation.

Au sein du conseil de direction, je travaille en étroite collaboration avec Andy Smith, qui dirige notre Service numérique parlementaire. Mon collègue Luke Hussey, ici présent, représente ce service. Son rôle consiste surtout à aider les deux Chambres à réfléchir à la meilleure façon de tirer parti du numérique pour soutenir leurs services, notamment en mettant à l'essai de nouvelles technologies et méthodes de travail. Luke et moi siégeons au groupe de pilotage sur l'intelligence artificielle du Président de la Chambre des communes et collaborons à de nombreux autres travaux, aux côtés d'un vaste réseau de collègues de tous les secteurs des deux Chambres.

Nous observons un ensemble de facteurs particuliers qui influent sur les décisions d'adopter l'intelligence artificielle dans les parlements. C'est ce qui ressort des démarches d'adoption à l'échelle mondiale. Les parlements ont manifestement leurs propres mécanismes décisionnels, qui dépendent notamment de leurs rapports constitutionnels et financiers avec le gouvernement. Nous évoluons tous dans ce que j'appellerais des écosystèmes de risques complexes. Nous remplissons de multiples fonctions comme organes législatifs, de contrôle et de représentation.

Un autre défi que nous partageons, je crois, est le vif intérêt que suscitent souvent nos travaux auprès du public et des entreprises. L'utilisation de ces nouvelles technologies, tout comme le fait de ne pas les utiliser, présente de nombreux risques complexes pour notre réputation.

Nous nous préoccupons tous de la cyberrésilience et des cyberrisques. Les événements des dernières 24 heures à eux seuls nous montrent à quel point l'intelligence artificielle transforme ce domaine.

Nous sommes souvent d'importants diffuseurs et éditeurs, avec des sites Web complexes qui remplissent plusieurs fonctions. Je crois que cela a été mentionné avec le groupe précédent. Il y a des possibilités d'aider les gens à trouver ce qu'ils cherchent.

Dans tous ces domaines, une adoption proportionnée et utile de l'intelligence artificielle constitue une priorité stratégique. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer pour veiller à ce que l'information qui éclaire leur travail de contrôle et celle qu'ils transmettent aux citoyens soient exactes et pertinentes.

Nous avons beaucoup travaillé sur la gouvernance avant d'utiliser l'intelligence artificielle à grande échelle, en privilégiant les domaines où nous pouvons en faire une bonne évaluation. Comme probablement beaucoup de parlements, nous nous attachons à développer les compétences et les capacités en intelligence artificielle de nos différents groupes: les députés, leur personnel et le personnel de l'institution. Nous avons élaboré des lignes directrices distinctes, en particulier pour les députés et leur personnel, que nous avons fait évoluer au fil du temps.

Nous sommes très conscients, comme on l'a déjà mentionné, des effets vastes et profonds de cette technologie sur la manière de travailler des députés. Je me reconnais donc tout à fait dans les commentaires sur l'augmentation du volume de correspondance que traitent actuellement les bureaux des députés, tant pour le nombre de documents reçus que pour leur longueur. Nous avons observé des tendances particulières dans le nombre de questions parlementaires écrites, sur lesquelles notre comité de la procédure a récemment publié un rapport.

Pendant la minute qu'il me reste, je mentionnerai brièvement que nous sommes aussi conscients des défis posés par les contenus générés par l'intelligence artificielle, les hypertrucages et la désinformation. Nous explorons de nouvelles méthodes possibles d'authentification des contenus à l'aide de la norme C2PA.

Nous sommes également conscients, comme tous vos témoins, je crois, des possibilités particulières qu'offre l'intelligence artificielle aux parlements pour l'accessibilité sous toutes ses formes, notamment pour l'interprétation simultanée, même s'il faut bien sûr veiller à l'exactitude. La semaine dernière, à la Chambre des lords du Royaume-Uni, une membre atteinte d'une maladie dégénérative de longue durée a pu, pour la première fois, faire entendre sa voix au Parlement à l'aide de l'intelligence artificielle. Cela lui a permis de continuer à participer aux travaux et, surtout, de le faire avec sa propre voix.

Je serai heureuse de répondre aux questions sur la transparence et la souveraineté. Nous utilisons beaucoup les produits Microsoft, mais nous sommes aussi très conscients de la nécessité d'utiliser des plateformes à code source ouvert. Nous trouvons particulièrement prometteur le protocole de contexte de modèle, ou MCP, une norme ouverte qui pourrait faciliter l'accès à l'information parlementaire et le rendre plus intuitif.

● (1215)

Je serai heureuse d'approfondir ces questions pendant les échanges.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Calkins, vous avez six minutes.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de comparaître à distance. Je sais que votre journée de travail est peut-être déjà terminée. Nous vous sommes reconnaissants de rester avec nous. Ici, au Canada, nous ne faisons que commencer.

Comme nos parlements suivent des modèles semblables, de type Westminster, une question m'est venue à l'esprit. Ce sera ma première question. Je crois que c'est notre troisième ou quatrième réunion sur ce sujet. Des acteurs pourraient essayer de nous manipuler dans l'exercice de nos fonctions, nous, les députés, les comités et le personnel du Parlement, en utilisant l'intelligence artificielle pour générer de l'information sous de fausses identités ou par d'autres moyens, afin d'influencer l'opinion publique par l'entremise du processus démocratique.

Avez-vous déjà eu à faire face à ce phénomène? Selon les règles qui nous régissent, il s'agirait essentiellement d'un outrage au Parlement. Vos parlements ont-ils rendu des décisions sur ce genre de manipulation, de tromperie et d'outrage au Parlement?

Ma question s'adresse aux deux témoins. Vous pouvez répondre dans l'ordre que vous voulez.

● (1220)

Sarah Davies: Je veux bien commencer.

Dans le domaine précis dont je parle, soit les principaux processus parlementaires — les questions parlementaires, les projets de loi et le contrôle exercé par les comités —, je dirais que la principale tendance est cette question du volume. Nous constatons une augmentation aussi bien dans les comités et les travaux de procédure que pour les pétitions électroniques. Le principal défi consiste à déterminer les mesures de protection à mettre en place dans la gestion de nos différents sites pour assurer, par exemple, des vérifications à différents niveaux. Nous avons des règles, que ce soit pour lancer une pétition électronique ou pour présenter un mémoire à un comité. Par exemple, si vous communiquez avec un député, il n'acceptera généralement de s'occuper de votre dossier que si vous pouvez prouver que vous habitez sa circonscription, en fournissant notamment un code postal de cette circonscription.

Blaine Calkins: Si vous me le permettez, je vais vous interrompre ici. Nous avons aussi des pétitions électroniques. Si l'intelligence artificielle sert à générer de fausses signatures sur une pétition électronique, comment votre Parlement réagirait-il?

Sarah Davies: Nous venons de refondre le site Web des pétitions électroniques pour renforcer les vérifications. Je peux faire un suivi. J'aimerais probablement consulter l'équipe qui a participé à cette refonte, si vous me le permettez, pour m'assurer de vous donner des précisions exactes.

Je sais que c'est une préoccupation particulière des députés: il faut que des vérifications adéquates permettent de confirmer l'identité des personnes qui communiquent avec eux, compte tenu de l'immense volume de correspondance reçue.

Luke pourra peut-être ajouter des précisions, mais un projet a été mené avec les députés et leurs bureaux pour renforcer les mesures de vérification dont vous parlez.

Si vous le souhaitez, je pourrai vous fournir des précisions, particulièrement sur les pétitions électroniques. Je sais qu'une refonte a été entreprise, et je serai heureuse de vous fournir davantage de détails sur ce projet pour répondre précisément à votre question.

Blaine Calkins: D'accord.

Monsieur Stoddart, avez-vous quelque chose à ajouter?

Alistair Stoddart: Oui. Je pourrais aborder la question sous l'angle des consultations. Sans préciser les projets de loi concernés, nous avons connu des cas où, dans le cadre d'une discussion sur une mesure législative, des processus automatisés, que certains appelleraient des robots, ont été utilisés, pour une raison ou une autre, afin de donner l'impression qu'un nombre croissant de personnes étaient pour ou contre cette mesure.

Certaines de nos technologies de participation permettent d'enrayer ce phénomène à la source. Elles ne se limitent pas aux adresses IP et aux agents utilisateurs; elles permettent aussi une analyse plus large des données pour repérer des tendances incompatibles avec une participation réelle. Par exemple, peut-on répondre à une consultation parlementaire en trois secondes? Je ne sais pas si beaucoup de gens en sont capables. Il faut examiner un ensemble d'éléments pour s'assurer de l'authenticité des contributions reçues.

Mon principal message est que, même si le volume représente un défi important, il faut réfléchir à la façon dont les gens participent. Ils doivent pouvoir exprimer leur point de vue par divers moyens efficaces, pour que les députés aient accès à de l'information de qualité provenant des gens de leur circonscription et d'autres personnes.

Le président: Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Mingarelli pour six minutes.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

Madame Davies, nous savons que les institutions parlementaires existent en partie parce que la légitimité démocratique exige davantage qu'une prise de décisions efficace. À mesure que les outils d'intelligence artificielle deviennent plus performants dans le traitement de l'information et la formulation de recommandations, certains aspects de la délibération et du contrôle parlementaires devraient-ils demeurer délibérément humains, même si l'intelligence artificielle pouvait les accomplir plus rapidement?

Sarah Davies: Quelle question intéressante. D'après mon expérience, tant de nos responsabilités législatives au Parlement que de nos fonctions de contrôle… Absolument. Les citoyens élisent des représentants pour qu'ils les représentent. Ils choisissent ces représentants, qui siègent aux comités et examinent ces technologies, pour qu'ils exercent leur jugement personnel, si l'on veut, qu'ils prennent le pouls de la population et qu'ils écoutent ce qu'elle leur dit, afin de déterminer comment apprécier ces questions et appliquer ce jugement aux propositions présentées.

Dans les travaux des comités comme dans le travail législatif, notre rôle de fonctionnaires est, à mon avis, de veiller à ce que ces nouveaux outils importants servent à fournir de meilleures informations et à soutenir les élus, afin que le Parlement puisse remplir ses fonctions. Notre rôle est de fournir les outils.

Nous avons beaucoup entendu parler, avec le groupe précédent, de l'approche centrée sur l'humain et de l'importance de l'esprit critique. Dans tous ces travaux, nous cherchons à exercer notre propre esprit critique pour que les élus au service desquels nous travaillons disposent ensuite de l'information nécessaire. Ces technologies peuvent nous y aider, mais, pour moi, la décision finale doit toujours revenir aux élus.

● (1225)

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

Dans le même ordre d'idées, de nombreux projets d'intelligence artificielle sont justifiés par des gains d'efficacité. À votre avis, les institutions démocratiques risquent-elles de se concentrer à ce point sur les gains mesurables qu'elles négligent des valeurs plus difficiles à quantifier, comme la transparence, la délibération et la confiance du public?

Sarah Davies: C'est une excellente question. Je vais céder la parole à Luke dans un instant, car une étude menée ici a montré que, même du seul point de vue financier, certains gains attribuables à ces technologies sont assez difficiles à quantifier.

Vous avez ajouté une autre dimension, celle des aspects intangibles. Le groupe précédent en a aussi parlé: il est important de développer nos capacités dans ces situations complexes, notre jugement humain, notre finesse d'appréciation, ce que le cerveau humain peut accomplir par l'esprit critique et que même une IA sophistiquée ne peut pas faire.

Même les avantages économiques généraux nécessitent encore une évaluation rigoureuse. Les questions plus larges que vous soulevez sont sans doute encore plus importantes. C'est pourquoi une gouvernance adéquate et rigoureuse ainsi que des critères d'évaluation convenus dès le début des projets sont essentiels.

Si vous me le permettez, je sais que Luke a beaucoup réfléchi à ces questions, alors je l'invite à intervenir. Merci, monsieur Hussey.

Luke Hussey (directeur de la valeur numérique, Service numérique parlementaire, Chambre des communes du Royaume-Uni): Merci.

Un élément très important de notre travail est que nous ne déployons pas l'intelligence artificielle en fonction du seul rapport qualité-prix. Elle doit être utile au personnel, aux députés et aux citoyens, sans remplacer le travail qu'on s'attend à voir accomplir par un député ou un membre du personnel. Notre mot d'ordre est l'utilisation délibérée de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de notre démarche d'évaluation, qui gagne en maturité.

Nous en sommes encore aux débuts. Il s'agit vraiment de combiner les facteurs: quel est le coût, quels pourraient être les gains de productivité et quelle est l'amélioration globale de l'expérience pour le personnel et les utilisateurs? Leur quotidien sera-t-il amélioré, ou ne faisons-nous que reporter le problème à plus tard en créant une situation où ils devront multiplier les vérifications ou apprendre à utiliser un outil, ce qui complique la tâche de gens déjà très occupés?

Nous travaillons tous dans des organisations où les députés sont de plus en plus sollicités et disposent de moins en moins de temps. Il est très important, dans notre travail, de trouver le juste équilibre et de comprendre les effets [*inaudible*] de l'intelligence artificielle et ce qu'elle apporte.

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

Je vais maintenant m'adresser à vous, monsieur Stoddart.

Dans votre expérience des initiatives de démocratie numérique, le plus grand défi consiste-t-il à amener les citoyens à participer ou à faire en sorte que les institutions les écoutent véritablement et donnent suite à leurs propos? Comment l'intelligence artificielle pourrait-elle modifier cet équilibre?

Alistair Stoddart: C'est une excellente question.

Tout d'abord, cela dépend du sujet. S'il suscite un grand intérêt dans le public ou s'il divise beaucoup, nous pouvons recevoir de nombreuses contributions. Dans un contexte de contrôle en particulier, les gens peuvent aborder la consultation de façon assez transactionnelle et dire: « Je veux que cela se produise », « Je n'aime pas ce projet de loi » ou autre chose. Dans une démocratie saine, les gens doivent pouvoir avoir ces discussions, participer et contribuer au processus de contrôle. Nous devons ensuite examiner les résultats et ce que nous faisons en tant que parlements. Lorsque la participation est importante, les moyens numériques constituent une bonne façon de procéder.

Dans le passé, nous avons évité de nous concentrer sur les chiffres, sur le nombre de personnes ayant dit oui ou non, parce qu'il existe une sorte de biais en faveur de celles qui s'intéressent le plus au sujet… Nous pouvons plutôt dire que les gens aiment ce projet de loi pour telles raisons ou s'y opposent pour telles autres. C'est là qu'intervient l'esprit critique, pour réfléchir aux compromis entre ces éléments.

● (1230)

Le président: Je vais devoir vous interrompre, monsieur Stoddart.

Je m'en excuse; nous avons un peu dépassé le temps alloué.

Je suis certain qu'on en a informé les témoins, mais vous allez maintenant recevoir des questions en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, assurez-vous d'avoir choisi le bon canal dans Zoom.

Madame Normandin, vous avez six minutes.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Je remercie l'ensemble des témoins.

Ma première question s'adresse à M. Stoddart.

Vous avez parlé du fait que les consultations publiques n'équivalent pas à des sondages et que, quand nous recevons plusieurs communications de nos concitoyens, le volume n'est pas garant de la qualité. Vous avez aussi dit que l'intelligence artificielle pouvait permettre aux élus de repérer des schémas dans le type de communications qu'ils reçoivent pour éviter de penser que la quantité équivaut nécessairement à une réelle opinion publique.

Est-ce que vous avez aussi recensé des situations où des élus avaient utilisé l'intelligence artificielle pour générer chez leurs concitoyens des réponses qui faisaient leur affaire, pour pouvoir dire ensuite à la Chambre, par exemple, que 3 500 de leurs concitoyens étaient d'accord avec eux?

On peut difficilement blâmer l'intelligence artificielle dans ce contexte-là. Ce n'est pas la faute de l'intelligence artificielle. Ce n'est pas quelque chose de spontané dans la population.

Est-ce que vous avez déjà vu de telles situations où des élus instrumentalisaient l'intelligence artificielle?

[*Traduction*]

Alistair Stoddart: La réponse courte est non.

Normalement, mon travail se situe du point de vue des comités. Il se peut que les députés examinent les données en profondeur. C'est une prérogative politique, et je travaille de façon impartiale pour soutenir tous les députés.

Ils peuvent sélectionner certains éléments, mais ils n'auraient généralement pas accès à l'ensemble des données disponibles pour les exploiter et prendre des décisions en conséquence. Du moins, je ne les ai pas vus le faire.

Nous avons toujours un excellent service de soutien, avec nos greffiers et nos recherchistes, comme chez vous, qui peut aider les députés à bien comprendre ce genre de situation. Je n'ai pas vu les données être, faute d'un meilleur terme, manipulées de cette manière, ici du moins.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci.

Madame Davies, je vous ai vue hocher un peu la tête pendant que je posais ma question. Aimeriez-vous prendre la balle au bond?

[*Traduction*]

Sarah Davies: Je réfléchissais vraiment aux utilisations que nous avons observées.

Nous voyons les bureaux des députés chercher des façons de gérer le volume d'informations qu'ils reçoivent, comme nous le faisons tous. Dans le cadre des travaux du groupe de pilotage sur l'intelligence artificielle du président de la Chambre des communes, nous avons eu de nombreuses discussions avec les députés sur leur utilisation de l'intelligence artificielle pour extraire et exploiter l'information provenant de leurs concitoyens. Luke pourra sans doute vous en dire davantage.

Je dirais qu'il ne s'agit pas nécessairement de manipulation. À une époque où ils reçoivent tant de documents sur tant de sujets, les députés doivent trouver comment les résumer. Il y a là des utilisations légitimes auxquelles l'IA peut contribuer. Quand votre circonscription compte 50 000 ou 60 000 personnes, vous recevez toutes sortes de contributions.

Il y a des questions de biais et des questions d'exactitude. Ce n'est pas nécessairement la même chose. Il faut procéder avec prudence. Quand je parle aux députés et à leur personnel ici, ils voient certaines possibilités dans ces outils de résumé, si l'on veut. C'est presque une analyse des sentiments exprimés dans les messages reçus. Bien sûr, si l'on indique ensuite très clairement — nous avons parlé de transparence — que l'outil est utilisé de cette façon, qu'il peut comporter des biais ou avoir sélectionné certains éléments d'une certaine manière… Il y a des utilisations possibles, à condition de faire preuve du degré de transparence et d'esprit critique nécessaire et de prévoir les bonnes mesures de protection.

S'il reste du temps, Luke pourrait en dire un peu plus sur notre travail concernant les boîtes de réception des députés.

● (1235)

Luke Hussey: Pour ce qui est des boîtes de réception des députés, la solution ne passe pas nécessairement par l'IA, même si nous constatons qu'elle y crée beaucoup de difficultés.

Nous cherchons des moyens d'orienter les demandes et les prises de contact vers un formulaire plutôt que vers le courriel, afin de vérifier que l'expéditeur est une vraie personne et qu'il habite la circonscription. Nous pouvons utiliser un test CAPTCHA pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'un robot. C'est très prometteur, mais cela multiplie les canaux de communication, ce dont nous devons tenir compte.

Le plus grand défi vient de la recherche d'un raccourci. On ne pense pas nécessairement aux biais que peuvent comporter les modèles ni à la façon dont ils ont été entraînés. Ici, à la Chambre des communes, nous avons l'obligation et la responsabilité de réfléchir aux outils et à la formation à fournir pour que vous puissiez utiliser ces outils en connaissance de cause.

[*Français*]

Christine Normandin: Il me reste 40 secondes.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Nous accorderons trois minutes au prochain tour.

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

J'ai quelques questions pour les témoins de Westminster.

L'Administration de notre Chambre des communes mène actuellement une validation de concept pour Copilot, compte tenu du besoin d'un outil d'IA générative sécurisé.

Je crois comprendre que Copilot a été utilisé à Westminster. Est-ce exact?

Luke Hussey: Oui, nous sommes également en train de l'évaluer.

Michael Cooper: D'accord.

Dans l'ensemble, est-ce un succès?

Luke Hussey: Compte tenu du nombre et de la diversité des utilisateurs à Westminster — des bibliothécaires et des greffiers, qui sont des travailleurs du savoir, jusqu'au personnel de sécurité, aux chefs cuisiniers et au personnel de restauration —, nous réfléchissons aux fonctions et aux personnes qui pourraient en bénéficier. Notre évaluation a surtout porté sur les coûts et les avantages. Nous essayons de soupeser les avantages, car l'outil représente actuellement un coût supplémentaire pour nous.

Michael Cooper: D'accord.

Mme Davies a parlé des députés qui, en plus de Copilot, utilisent des outils d'intelligence artificielle accessibles au public pour leur travail parlementaire.

Avez-vous analysé l'utilisation de Copilot par rapport à celle d'autres outils d'intelligence artificielle accessibles au public?

Luke Hussey: Nous soupçonnions que des outils d'IA ne bénéficiant pas des protections de notre environnement de données avaient pu être utilisés. D'après ce que nous pouvons voir dans les données des systèmes, cette pratique n'est pas aussi répandue que nous l'avions supposé, ce qui est rassurant.

Nous souhaitons prendre une décision sur Copilot. Nous avons encore la situation en main, mais nous voulons agir au plus vite.

Michael Cooper: Qu'en est-il de Microsoft 365 Copilot? Un projet pilote portait également sur cet outil d'intelligence artificielle plus avancé.

Luke Hussey: Pour préciser les choses, tout le monde au Parlement a accès à Copilot Chat, un outil d'intelligence artificielle générative en ligne plus rudimentaire. Nous menons actuellement un projet pilote auprès de 1 000 titulaires de licences Microsoft 365 Copilot, en vue de décider avant Noël de notre orientation à plus long terme.

Michael Cooper: D'après ce que j'entends, je comprends que, dans l'ensemble, c'est un succès. Est-ce juste?

Luke Hussey: Nous l'examinons depuis quelques années. Franchement, au début, l'outil ne m'impressionnait pas beaucoup, et l'expérience n'était pas formidable. Il s'est vraiment amélioré ces derniers mois. Comme il donne accès à différents modèles, l'expérience est bien meilleure. Il se compare beaucoup plus à des outils comme ChatGPT d'OpenAI qu'auparavant. Il répond à nos besoins pour le genre de tâches que les gens voudront vraisemblablement accomplir.

Nous devons examiner les cas particuliers et les occasions où nous pourrions vouloir offrir d'autres outils de façon sécurisée.

● (1240)

Sarah Davies: Si je peux intervenir, je crois que le Service numérique parlementaire et nos collègues du numérique ont adopté une approche très proportionnée… Ce que j'appellerais la version toutes options de Copilot coûte cher, et il me semble très peu probable qu'elle soit déployée pour tous les utilisateurs. Ce que nous cherchons vraiment, et ce sur quoi Luke travaille, ce sont des éléments qui démontrent sa valeur. Nous connaissons son coût actuel. Il pourrait coûter encore plus cher à l'avenir, alors nous voulons prendre des décisions raisonnables. Oui, il y a des utilisations possibles, mais tout le monde n'aura pas la version toutes options.

Michael Cooper: Combien coûte-t-elle?

Sarah Davies: Monsieur Hussey, combien nous coûte-t-elle actuellement?

Luke Hussey: Environ 220 livres sterling par utilisateur par année. Si nous la fournissions aux 11 000 personnes de la communauté parlementaire ici, à Westminster, cela représenterait 2,3 millions de livres de plus par année. Nous voulons donc bien y réfléchir.

Michael Cooper: C'est cher.

Il me reste 30 secondes. Toujours sur ce sujet général, madame Davies, vous avez parlé de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle accessibles au public et de la nécessité pour les députés d'y avoir accès. Vous avez mentionné le protocole de contexte de modèle. Pourriez-vous nous en dire davantage?

Sarah Davies: Oui. Le protocole de contexte de modèle est à code source ouvert. Il a été créé par Anthropic. C'est essentiellement un outil qui semble nous permettre d'interroger efficacement l'information parlementaire et d'obtenir des résultats fondés uniquement sur cette information. C'est pourquoi nous le trouvons intéressant et prometteur.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Vandenbeld pour cinq minutes.

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il est toujours très intéressant d'échanger avec les représentants d'autres parlements.

Je crois que c'est Mme Davies qui a mentionné vos lignes directrices. Vous avez une structure de gouvernance et un comité de la procédure. Ce comité a-t-il mené une étude semblable à celle que nous réalisons en public?

Je poserais la même question à M. Stoddart.

Sarah Davies: Notre comité de la procédure, à la Chambre des communes, a abordé certaines de ces questions. Il s'est notamment penché récemment sur les effets de l'intelligence artificielle sur les questions parlementaires écrites, entre autres. Son rapport est très intéressant, mais il n'a pas mené d'étude portant expressément sur l'intelligence artificielle.

Nous avons un comité chargé du contrôle d'un ministère, qui est très actif dans ce domaine. Le comité de la procédure s'est concentré précisément sur les questions parlementaires écrites et n'a pas encore abordé la question générale.

Anita Vandenbeld: Le comité de la procédure participerait-il à l'approbation des lignes directrices ou contribuerait-il à leur élaboration? Je me demande qui en décide. La décision revient-elle aux députés ou à l'administration?

Sarah Davies: Pour les lignes directrices, un domaine dans lequel nous avons pu avancer assez rapidement, notre président a créé il y a environ deux ans un groupe de pilotage sur l'IA dans les parlements. J'en suis membre. Il est présidé par le vice-président de la Chambre et compte quelques députés dont les points de vue et l'expérience en matière d'adoption de l'IA sont très différents, ce qui est très utile. C'est ce groupe qui, avec le Service numérique parlementaire, a produit la première version des lignes directrices sous forme de questions et réponses. Nous en sommes maintenant à la quatrième ou cinquième édition environ, et un cadre de gouvernance plus large entoure le tout.

Anita Vandenbeld: Merci. C'est très intéressant.

Monsieur Stoddart, allez-y.

Alistair Stoddart: Le comité des normes, qui est l'équivalent du vôtre, a mené une étude sur l'efficacité des comités à la fin de la dernière législature. J'y ai jeté un coup d'œil, et l'intelligence artificielle ne faisait pas vraiment partie de son mandat. Rien n'a été étudié à ce sujet, mais un nouveau comité des normes a été constitué pour la présente législature.

Anita Vandenbeld: Merci. C'est très intéressant et utile.

Nous traitons beaucoup de renseignements protégés par le privilège parlementaire, comme les témoignages à huis clos, nos propres courriels de députés et les projets de rapport.

Par exemple, qu'arriverait-il si quelqu'un soumettait à un outil d'IA des propos tenus à huis clos? Avez-vous examiné les liens entre le privilège parlementaire et l'utilisation de l'IA, ainsi que le risque que des renseignements qui ne devraient pas être publics le deviennent?

● (1245)

Sarah Davies: Oui, et c'est un aspect très intéressant de l'examen de Copilot et des conséquences possibles d'une gestion plus étendue des données dans cet environnement. Il y a deux angles à considérer.

Premièrement, la sensibilisation était l'un des principaux éléments des premières lignes directrices destinées aux députés et à leur personnel. Dans notre système, ils ont des obligations légales à l'égard des données qu'ils détiennent. Très tôt, nous leur avons clairement indiqué que ce type de données personnelles, confidentielles et sensibles ne devait en aucun cas être communiqué à ces outils d'IA générative. C'était l'un des éléments centraux des premières versions des lignes directrices, il y a probablement 12 à 18 mois.

Deuxièmement, plus récemment, dans le cadre du projet pilote de M. Hussey, nous avons constaté que Copilot fait parfois ressortir de l'information qui a été mal étiquetée et enregistrée dans un système où l'on ne s'attendait pas à la trouver. Il faut examiner les autorisations, la structure sous-jacente et la gestion de l'information. Autrement, l'outil peut trouver des renseignements auxquels vous ne vous attendiez pas, et peut-être même les communiquer à d'autres.

Parallèlement à l'évaluation de Copilot, il a donc fallu faire tout ce travail: passer en revue l'ensemble des autorisations et faire un bon ménage dans nos façons de stocker, de partager et d'étiqueter l'information afin de réduire les risques liés au privilège parlementaire. M. Hussey sait que certains collègues ici se sont beaucoup inquiétés, particulièrement du point de vue du privilège parlementaire, des renseignements qui pourraient ressortir si nous ne faisons pas correctement cette évaluation.

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup.

Malheureusement, je n'ai plus de temps. Nous pourrions vous poser des questions toute la journée. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour trois minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'ai une question pour vous, madame Davies.

Beaucoup de témoins ont parlé, comme vous, de l'importance d'avoir une intelligence artificielle avec une approche centrée sur l'humain. Vous utilisez Copilot. J'aimerais savoir à quel point l'outil vous permet de réellement avoir cette approche centrée sur l'humain et si l'architecture de Copilot est assez ouverte pour que des humains puissent faire des vérifications à plusieurs moments.

Ensuite, j'aimerais aussi que vous nous parliez du rapport entre les avantages du recours à l'intelligence artificielle et les coûts liés à la main-d'œuvre humaine que ça prend pour vérifier que l'intelligence artificielle fonctionne bien.

[*Traduction*]

Sarah Davies: Merci beaucoup de votre question.

Mon point de départ rejoint en partie la question précédente. La nature des données confidentielles que nous détenons crée une difficulté: puisque nos courriels et tous les éléments de nos boîtes d'envoi sont, pour ainsi dire, aussi bien protégés que nous le croyons chez Microsoft, si nous voulons utiliser un système et essayer un produit, ce doit être Copilot. Je ne peux pas entrer les mêmes renseignements dans un autre outil externe, car ce serait moins sûr.

C'est notre point de départ. Comme M. Hussey l'a déjà mentionné, j'ai besoin que les membres de mes équipes expérimentent ces technologies de façon sécuritaire pour voir comment elles peuvent être utilisées dans l'environnement parlementaire. C'est la raison du déploiement que nous menons et dont nous pouvons montrer les résultats.

Comme vous l'avez mentionné, le fonctionnement de ces modèles comporte certaines faiblesses intrinsèques: il est difficile de savoir vraiment ce qu'ils font ressortir, ce qu'ils ne font pas ressortir et ce qui leur échappe. Ce que j'ai appris au fil du temps, c'est qu'avec un noyau d'employés de tous les niveaux et de différents secteurs de l'organisation qui mettent à l'essai des outils comme Copilot, notre solution sécurisée pour les données parlementaires, nous pouvons commencer à établir une analyse éclairée des coûts et des avantages en temps et en argent.

Nous commençons par Copilot parce que c'est là où se trouve notre information et que nous ne pouvons pas l'entrer ailleurs. C'est la difficulté. C'est pour cette raison que nous utilisons Copilot.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Moore, vous avez cinq minutes.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Stoddart, nous avons vu, lors de campagnes récentes, qu'une quantité disproportionnée d'informations peut provenir de très peu de personnes, voire d'une seule. Comme députés, nous apprécions parfois l'importance des enjeux dans notre circonscription en fonction de l'intérêt manifesté et de la correspondance reçue. Ce que vous dites de certaines campagnes générées par l'IA, auxquelles on répond ensuite au moyen de l'IA, nous amène à envisager des situations où l'IA ne ferait qu'échanger avec elle-même, sans surveillance adéquate.

Je crois que cela rejoint un autre élément que vous avez mentionné: l'intégrité démocratique de notre travail de parlementaires.

Pourriez-vous approfondir ces scénarios? Quelles mesures de protection devrions-nous mettre en place, selon vous, pour pouvoir faire notre travail et aller au fond des problèmes auxquels nos concitoyens sont confrontés?

● (1250)

Alistair Stoddart: Merci, monsieur Moore.

J'ai réfléchi à cette boucle de l'IA comme à une expérience de pensée. On pourrait avoir un processus de consultation entièrement pris en charge par l'IA, sans véritable interaction humaine. C'est un risque. C'est là qu'interviennent le jugement humain et l'esprit critique.

En ce qui concerne les mesures de protection, il faut réfléchir à... S'il s'agit d'une campagne de cartes postales classique, l'IA en fait essentiellement une campagne sur les stéroïdes. On peut peut-être la traiter de la même façon si elle transmet les mêmes renseignements sous cette forme.

À mesure que l'IA se perfectionne, les auteurs pourraient essayer de dissimuler son utilisation. On peut examiner les empreintes numériques. Il ne s'agit pas seulement des adresses IP et du serveur d'origine: on examine aussi tous les autres éléments pour déterminer s'il s'agit d'un humain. La façon dont le texte est rédigé entre aussi en jeu. L'IA peut écrire très différemment d'un humain. On peut donc tenir compte de divers éléments pour juger, comme je le disais, s'il s'agit d'un point de vue authentique et sincère ou de quelque chose qui, à tout le moins, a été amplifié.

L'hon. Rob Moore: Merci.

Nous semblons traverser une transition incertaine. Je pense aux voitures autonomes et aux réflexions sur l'intervention et la surveillance humaines à exiger. Certaines vérifient que le conducteur regarde devant lui. D'autres s'assurent qu'il garde une main sur le volant. Pourtant, nous semblons simplement avancer vers l'automatisation complète.

Dans le contexte parlementaire démocratique, comment nous assurer que la surveillance humaine reste légitime et réelle, et qu'elle ne devient pas une simple formalité à mesure qu'une part croissante de nos documents est générée par l'IA?

Alistair Stoddart: Une façon serait de prévoir des mécanismes de participation variés pour ne pas s'en remettre uniquement à des contenus traités par apprentissage automatique à l'entrée comme à la sortie, dans une consultation numérique. Comme je l'ai mentionné, la démocratie délibérative offre des possibilités: aller dans les communautés et discuter de ces questions avec de vraies personnes. Il faut alors soupeser les avantages et les inconvénients. À une époque, les médias sociaux devaient abaisser les obstacles et ouvrir l'ère de l'espace public envisagé par Habermas. Certains pourraient soutenir que l'IA abaisse elle aussi les obstacles à la participation, mais nous nous retrouvons avec des effets positifs et négatifs en même temps.

Pour moi, à l'heure actuelle, cela se résume ainsi: lorsqu'on examine des données, on ne peut pas simplement les soumettre à l'IA en espérant obtenir les réponses dont on a besoin. Il faut aussi connaître ces données. L'échantillonnage reste une méthode tout aussi pertinente que d'autres. Il faut également faire preuve de transparence quant à la façon dont l'analyse a été menée, pour que les gens puissent avoir confiance dans les jugements que les élus porteront à partir de ces éléments.

Le président: Il vous reste cinq secondes.

L'hon. Rob Moore: Merci de vous être joints à nous. C'était instructif.

Le président: Merci beaucoup. Cela faisait exactement cinq minutes. C'est parfait.

Nous passons à Mme Brière pour cinq minutes.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Je remercie les trois témoins de leur présence.

C'est vraiment une discussion très intéressante. C'est fascinant de voir le double usage de l'intelligence artificielle, qui peut être à la fois bénéfique et risqué.

On a vu, au cours de l'été, différentes manifestations de l'intelligence artificielle où l'humain perdait le contrôle. Dans un contexte comme celui où nous nous trouvons tous aujourd'hui, les gouvernements et les institutions publiques doivent être résilients et capables de s'adapter.

Malgré la vitesse à laquelle l'intelligence artificielle avancée se développe, quelles mesures de protection croyez-vous qu'on doit mettre en place pour s'assurer que ces failles sont déclarées, dans des rapports d'incident, par exemple, et que l'utilisation de l'intelligence artificielle est bénéfique pour nos institutions respectives, mais aussi plus largement, à l'échelle internationale?

Monsieur Stoddart, vous pouvez commencer.

● (1255)

[*Traduction*]

Alistair Stoddart: Je m'en remettrais à mes collègues de Westminster, car mon expérience porte davantage sur la participation démocratique que sur la gouvernance générale.

Sarah Davies: Dans ce cas, permettez-moi de commencer, et je suis certaine que M. Hussey poursuivra.

La semaine dernière à la même heure, j'étais au Collège Imperial, à Londres. Dans le cadre de certains de mes travaux, nous discutions de l'incident de Hugging Face. Au cours des dernières 24 heures, nous avons vu évoluer les capacités de ces outils et constaté à quelle vitesse certaines de ces menaces se transforment.

Nous avons une excellente équipe de cybersécurité à Westminster. Nous savons que le site Web du Parlement britannique, comme d'autres sites, attire l'attention de toutes sortes de gens. Un travail considérable est réalisé avec d'autres parlements dans le monde et avec d'autres institutions pour échanger de l'information sur ces questions. Il est important que les parlements disposent de ces capacités techniques et discutent entre eux de leurs réponses aux difficultés qui touchent nos systèmes.

Il est aussi très important de perfectionner les compétences du personnel des comités pour qu'il puisse conseiller les députés qui essaient de s'y retrouver. Nous tenons diverses réunions avec les ministres responsables de l'IA et d'autres témoins pour mieux comprendre la situation. Veiller à ce que le personnel participe à ces travaux représente une tâche considérable. Nous avons établi divers partenariats avec des universitaires, afin que des spécialistes possédant une connaissance approfondie du domaine travaillent au sein des équipes des comités et transmettent leur savoir au personnel et aux députés. Les députés peuvent ainsi exercer un contrôle efficace.

Ce sont les deux aspects. Premièrement, nous devons disposer de compétences internes dans les parlements pour que nos sites Web restent accessibles malgré tout ce qui se passe. Deuxièmement, il est très important de perfectionner les compétences du personnel des comités pour qu'il puisse conseiller les personnes chargées de l'examen législatif à mesure que les textes sont présentés et progressent dans le processus.

C'est une réponse partielle à une question qui est très vaste et difficile pour nous.

Luke Hussey: Si vous me le permettez, j'ajouterai simplement que nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues du Parlement canadien et d'autres pays pour échanger des renseignements, selon une structure semblable à celle du Groupe des cinq. Il s'agit vraiment d'investir dans la résilience, de sécuriser et de bien gérer l'information, et d'adopter par défaut une architecture à vérification systématique.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Est-ce que vous pensez que les développeurs de modèles d'intelligence artificielle devraient être impliqués dans les solutions?

[*Traduction*]

Sarah Davies: C'est probablement une question à laquelle un greffier répondrait avec prudence. Toutefois, je crois que nos comités s'intéressent beaucoup aux rôles respectifs des acteurs, particulièrement lorsqu'il est question des difficultés réglementaires liées au caractère international de ces entreprises, qui exercent leurs activités dans plusieurs pays et sous différents régimes juridiques. La question essentielle est... Nous savons que nos législateurs s'y intéressent et veulent examiner ces enjeux, notamment avec les entreprises concernées. Je cherche comment mobiliser notre personnel pour outiller les députés afin qu'ils puissent poser à ces entreprises des questions parfois dérangeantes, disons, et assurer ainsi la reddition de comptes.

● (1300)

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie nos témoins, surtout compte tenu du décalage horaire. Nous avons beaucoup aimé que vous poursuiviez avec nous la discussion sur ce sujet.

Le greffier me demande de rappeler aux membres du Comité que le Sous-comité des affaires émanant des députés se réunira ici. Vous pouvez rester, mais une autre réunion de comité aura lieu sous peu.

Comme il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca